



# Délibérations de la CRE

21.12.2017 • PROJET

**Suite au referendum britannique du 23 juin 2016, suivi de la notification le 29 mars 2017 par le Royaume-Uni de son intention de se retirer de l'Union européenne.**

La Commission de régulation de l'énergie, conformément à sa délibération portant orientation sur les nouveaux projets d'interconnexion avec le Royaume-Uni, publiée le 19 décembre 2017, a informé RTE, qu'elle ne pourra pas approuver de dépenses additionnelles sur le projet avant que ne soient clarifiées les conditions de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Prenant en considération cette information, RTE attend avant d'engager de nouvelles actions, analyse avec son partenaire FAB Link l'impact de la décision de la CRE, et cherche à identifier les solutions permettant à la fois de préserver les possibilités de raccordement de la production et la poursuite d'une coopération adaptée avec FAB Link.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la délibération de la CRE et le site de notre partenaire FAB Link